

Titre : Sensibilisation et préservation du vivant via les Atlas de la Biodiversité communale (ABC)

En quelques mots...

Rejoignez les équipes du Parc national des Cévennes pour contribuer à l'animation d'un réseau de communes impliquée dans les Atlas de la biodiversité communale (ABC). Avec notre appui, ce sont déjà 23 communes qui se mobilisent pour préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Votre mission de Service Civique

Objectifs

Le.la volontaire contribuera à la mise en réseau des communes, notamment pour la mise en œuvre de plan d'actions pour la biodiversité (partages d'expériences, d'outils, rencontres...). Il.elle devra mobiliser son dynamisme et sa créativité pour améliorer la participation des habitants et des acteurs socio-économiques dans les différents projets.

Actions

Le.la volontaire travaillera au quotidien avec le chargé de mission biodiversité et sera en lien avec les communes. Il.elle contribuera à différentes actions comme : l'animation générale des projets (réunions publiques, ateliers, enquêtes...), le partage d'expériences entre les acteurs, la préparation de programmes d'animations et d'inventaires, l'organisation d'actions de sciences participatives (outils sur smartphone, avis de recherche sur des espèces, fiches pédagogiques...).

Les déplacements seront nombreux sur ce vaste territoire (Lozère, Gard, Ardèche).

Il.elle pourra bénéficier d'un logement à cout réduit, en colocation, à proximité du siège du Parc.

Votre environnement

Formations obligatoires

Formation obligatoire (*PSC1, journées théoriques*) + actions proposées en interne (formation aux outils cartographiques Qgis, développement des compétences naturalistes au contact des agents...).

Tutorat et accompagnement

Tutorat par le chargé de mission biodiversité. Temps consacré à l'élaboration ou à l'affinage du projet personnel.

L'organisme d'accueil, informations pratiques

Le Parc national des Cévennes

Etablissement sous tutelle du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, le Parc national contribue à la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines du développement durable, de la préservation des richesses naturelles. Le PNC se compose de deux zones : un cœur et une aire d'adhésion. Il est également constitué de cinq massifs : l'Aigoual, Causses-Gorges, le mont Lozère, les vallées cévenoles et le piémont cévenol. C'est un territoire aux patrimoines naturel, culturel et paysager exceptionnels. Il convient de les préserver et d'y mettre en œuvre une gestion adaptée.

Le Parc est l'un des rares parcs nationaux habités par une population permanente significative (plus de 70 000 habitants) y compris dans le cœur, espace protégé et réglementé. Il regroupe 121 communes. Le cœur concentre les patrimoines naturel, culturel et paysager les plus rares. Il est protégé par une réglementation afin de limiter les pressions sur le milieu naturel, d'encourager les comportements respectueux de l'environnement et de préserver la beauté et le caractère du Parc. L'aire d'adhésion fait l'objet d'un accompagnement par le parc des projets de développement durable, compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique de solidarité avec le cœur. Le territoire a été distingué par l'Unesco à deux reprises : Réserve de biosphère en 1985, et paysages culturels agropastoraux des Causses et des Cévennes sur la Liste du patrimoine mondial en 2011.

Localisation de la mission

Parc national des Cévennes, 6bis Place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières

Mon contact

Yann DISSAC, Chargé de missions biodiversité, Service connaissances et veille du territoire

Téléphone : +33 (0)4.66.49.53.64 - Portable : +33 (0)6.72.38.87.69

En pratique

- Durée : 8 mois
- Date de début : 5 janvier 2026
- 1 volontaire recherché
- Accessible aux plus de 18 ans uniquement
- Plus de 30h par semaine